44e ANNEE (5e SÉRIE) N° 21 26 MAI 1927

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Science en soutane. — II. La Société scientifique de Bruxelles. — III. Duelliste et médaille. — IV. De la famille : Gautherot ; Cherel ; Rouzic ; Rigaud ; Congrès de l'A. M. C. ; Ligot ; P. Bessières. — V. Lettres de cachet. — VI. S. Martin ; Paris au temps de la Renaissance ; Méditations pour la jeunesse chrétienne.

I. — Une enquête célèbre, menée l'an dernier auprès des membres de notre Académie des Sciences, a montré comment science et religion font le plus harmonieux des ménages sous le costume académique : voir *Ami* 1926, p. 439-448, et 1927, p. 21-29. Sous costume ecclésiastique aussi, comme le montrait naguère le P. Coubé dans un travail intitulé *La Science en soutane (Revue des Objections*, oct. 1926). Rappelons, dans les siècles écoulés, et pour ne citer que des génies de premier ordre : Copernic, chanoine de Thorn, le fondateur de l'astronomie moderne ; — le P. Boscovich, S. J., émule, ès sciences mathématiques, de Newton et de Leibniz ; — l'abbé René-Just Haüy († 1822), minéralogiste d'une célébrité universelle, fondateur de la cristallographie (frère de Valentin Haüy, l'inventeur de l'écriture en relief pour aveugles) ; — le P. Secchi († 1878), S. J., l'émule, en astronomie, des Arago et des Le Verrier, l'inventeur du météorographe, auteur d'un grand ouvrage sur le soleil (1870) qui est demeuré classique ; a obtenu, pour son météorographe, la grande médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris (1867). — Puis, parmi nos contemporains, qui ont vécu ou vivent au XXe siècle :

L'abbé ROUSSELOT, † 1925, professeur à l'Institut catholique de Paris et au Collège de France, créateur d'une nouvelle science, la phonétique expérimentale, fruit de recherches extrêmement délicates sur le fonctionnement des organes de la parole et de l'ouïe. A l'aide d'appareils qu'il a inventés ou perfectionnés et adaptés à sa science, il a enregistré la parole en recueillant dans la bouche et le nez les mouvements organiques qui la produisent, mouvements de la langue et des lèvres, vibrations du larynx, mouvements respiratoires du thorax et de l'abdomen. Il a appliqué ensuite la même rigueur scientifique à la perception du son, à l'acoustique, s'aidant pour cela du célèbre tonomètre de Kœnig, composé d'une collection de 160 diapasons et de résonateurs qui permettent de reproduire tous les sons, de déterminer les résonances et de vérifier les synthèses avec des intervalles minimes et des variations d'intensités mesurables.

Et toute cette science n'est pas restée stérile, confinée dans le domaine théorique de la linguistique. Elle s'est révélée féconde en applications philanthropiques. Les principes phonétiques et acoustiques qu'a découverts M. Rousselot ont aidé à réaliser de grands progrès dans la thérapeutique et l'éducation de la voix et de l'oreille. Grâce à lui, on travaille avec succès à la correction des vices du langage, notamment chez les muets, les bègues, les nasillards, et à la rééducation de l'oreille chez les sourds. Et l'on ne s'arrêtera pas là : la *Clinique Chanoine-Rousselot* (Paris, rue Violet, 52), dirigée au point de vue thérapeutique par le Dr Marcel Natier et au point de vue linguistique par le chanoine Meunier (héritier des méthodes de Rousselot et son successeur en sa chaire de l'Institut catholique de Paris), assure la prolongation et le développement de l'œuvre scientifique et humanitaire de Rousselot.

Œuvre féconde aussi au point de vue patriotique. C'est l'abbé Rousselot qui, pendant la guerre, a indiqué les moyens de repérer par le son la position des canons ennemis et la marche des sous-marins.

*
* *

Un autre physicien hors ligne, c'est l'abbé TAULEIGNE, d'abord professeur de sciences au Petit Séminaire de Sens en 1903, puis curé de Pontigny en 1906, où il est resté vingt ans (sauf le temps passé à la guerre). Il s'est distingué surtout dans la radiotélégraphie et la radioscopie. C'est lui qui le premier chercha à saisir au vol les signaux Morse de la T. S. F. de la Tour Eiffel et à les inscrire automatiquement en traits et en points sur une bande de papier pour ensuite les déchiffrer à loisir. Il faut lire là-dessus le récit de son ami, le Dr Pierre Cortet :

> Un jour de l'année 1913, les directeurs d'une grande maison de Paris spécialisée pour la construction des appareils de physique et de télégraphie sans fil, MM. Ducretet et Roger, virent arriver chez eux un ecclésiastique d'une quarantaine d'années au visage anguleux et énergique. Il leur dit qu'il était amateur de T. S. F. et qu'il désirait acheter un appareil lui permettant d'enregistrer sur bande les signaux Morse de la télégraphie sans fil de la Tour Eiffel.

« Encore un ! » pensa intérieurement M. Roger, et il tâcha, avec la plus gracieuse courtoisie, de faire comprendre au visiteur non seulement que cet instrument n'existait pas, mais qu'il ne pouvait exister, pour la bonne raison que les courants capables d'impressionner une antenne de perception étaient trop faibles pour actionner un appareil inscripteur.

L'abbé hochait la tête ; tout à coup il tendit au directeur une bande roulée de papier bleuté, couverte de signaux Morse.

— C'est que, lui dit-il, je me suis construit un appareil inscripteur, qui enregistre les signaux de la Tour Eiffel, à 150 km. d'ici, et je voulais me rendre compte si ce n'était pas là un fait courant et si de tels appareils n'existaient pas déjà dans le commerce.

Stupéfaction, mêlée d'un énorme scepticisme, du bon M. Roger, qui examinait la bande, sur laquelle se déroulaient, en effet, en points et en traits, les nouvelles transmises par la Tour Eiffel quelques jours auparavant.

L'abbé n'avait aucunement l'air d'un fou et son caractère interdisait de supposer qu'il fût un fumiste.

— D'ailleurs, reprit-il, si vous vouliez venir voir l'appareil, je pourrais vous le montrer en fonctionnement.

Toujours très sceptique, tant cela lui semblait extraordinaire, M. Roger accepta néanmoins la proposition qui lui était faite.

Le prêtre donna son adresse : Abbé Tauleigne, curé de Pontigny, dans l'Yonne. Et il prit congé.

Voilà pourquoi les dirigeants de la maison Ducretet et Roger arrivaient quelques jours plus tard à Pontigny, toujours pleins de scepticisme, car, pensaient-ils, l'organe essentiel d'un appareil comme celui dont parle cet abbé ne peut être qu'un relais extrêmement délicat et extrêmement sensible, et ce n'est pas un curé de campagne sans outillage et qui n'est pas du métier, qui peut prétendre construire lui-même un semblable instrument !

Accueillis dans la cour du presbytère par un grand chien noir et par un corbeau familier, ils trouvèrent le curé au travail, limant sur un coin de table quelque pièce polaire destinée à l'aimant d'un relais.

Il les conduisit devant le fameux appareil. C'était justement l'heure d'une des émissions de la Tour Eiffel. Un coup de doigt à un commutateur, un bref réglage, et voici que, sur la bande du Morse — un pauvre Morse rudimentaire construit, faute de fonds, par l'abbé lui-même, — s'inscrirent en signaux nets et réguliers les dernières nouvelles de la journée !

Les constructeurs parisiens n'en croyaient pas leurs yeux. Le relais auquel ils avaient pensé existait bien, mais ce n'était pas un appareil ni très délicat, comme ils l'avaient supposé, ni même très sensible. C'était bien ce que pouvait réaliser lui-même et sans outillage un curé de campagne à l'esprit audacieux et adroit de ses mains. Et cela fonctionnait vigoureusement et sans ratés, sous l'action d'un détecteur électrolytique à pointe libre et à immersion réglable dérivé du type primitif du capitaine Ferrié. La principale originalité du système résidait dans l'heureuse combinaison de ces deux appareils et dans leur construction robuste, disons le mot, presque grossière, bien qu'extrêmement soignée dans ses détails essentiels.

MM. Ducretet et Roger avaient vu, mais ils n'étaient pas encore pleinement convaincus, tant l'excellence du résultat leur paraissait surpasser la pauvreté des moyens employés. Comme S. Thomas, ils auraient voulu aussi toucher.

Ils passèrent la nuit au presbytère et, le lendemain matin, pendant que le curé disait sa messe, ils actionnèrent eux-mêmes et sans son aide les merveilleux appareils.

A ce moment, la Tour Eiffel transmettait un court bulletin météorologique. Il fut enregistré d'une façon impeccable.

La construction industrielle du relais Tauleigne et de son détecteur fut décidée. Et voilà comment, grâce au modeste curé de Pontigny, fut mis, pour la première fois, à la disposition du public, par une des premières maisons d'appareils de précision de Paris, un relais permettant l'inscription au Morse des signaux radiotélégraphiques de la Tour Eiffel.

L'esprit d'investigation de l'abbé Tauleigne s'est exercé avec un égal bonheur dans presque tous les domaines de la physique. Innombrables sont ses inventions et les appareils qu'il a créés. L'abbé Rousselot a été un génie de l'acoustique ; l'abbé Tauleigne a été un génie de l'optique. La stéréoscopie notamment était un de ses domaines préférés : nombre de procédés qui font aujourd'hui fortune dans les laboratoires et les théâtres, ont eu pour point de départ une idée géniale de l'abbé Tauleigne. Il a inventé un procédé de photographie en couleurs par la méthode trichrome, qui, s'il est d'exécution plus longue et plus minutieuse que celui des réseaux colorés qu'ont popularisé les plaques autochromes, a sur lui l'avantage de donner un nombre illimité d'épreuves sans jamais de taches vertes, sans grain et d'une si belle transparence qu'elle permet de les projeter avec les sources de lumière les plus ordinaires employées dans les lanternes à projection.

Une de ses plus heureuses inventions, ce fut, pendant la guerre, le radio-stéréomètre. On l'avait mis à la tête d'un centre de radiographie. Témoin attristé des longs et douloureux sondages que nécessitait la recherche des projectiles enfouis dans les chairs des blessés, il chercha et inventa un appareil pour les abréger ; ce fut le radio-stéréomètre. Désormais le radiographe découvrait la place exacte du corps étranger, et le chirurgien pouvait diriger son bistouri avec rapidité, sans hésitation ni risque d'erreur. Plus d'anesthésies prolongées, plus de cruelles recherches au hasard. Des extractions réputées impossibles purent être tentées avec confiance et couronnées de succès.

En octobre 1923, il reçut la médaille d'argent et un prix de 5.000 fr. de la fondation Carnegie : — « Ce qui me soutient et m'encourage, écrivait-il à son archevêque, c'est que jamais peut-être invention plus utile n'a vu le jour, qu'elle a sauvé et sauvera dans l'avenir des millions de vies humaines. »

Et c'était un excellent prêtre. Il vécut et mourut pauvre. Il mourut victime de son dévouement. Pour soulager nos blessés, il avait dû manipuler constamment les terribles rayons X. Il y contracta la nécrose qui guette les opérateurs trop dévoués. Quand il se décida à prendre les mesures nécessaires pour enrayer le mal, il était trop tard. Il prolongea quelques années encore une existence déclinante, et mourut le 5 juin 1926.

*
* *

Le chanoine Le Dantec, mort octogénaire en 1924, n'a pas recueilli la célébrité universelle qui s'est attachée aux noms des abbés Rousselot et Tauleigne. Il la méritait pourtant. Il a été un des

plus étonnants précurseurs de la science de notre temps. Il a prévu et commencé à réaliser l'aviation ; il a été l'un des premiers, sinon le premier, à parler avec compétence de la théorie des ondes hertziennes, de radio-activité. Mais il était, dans sa générosité, d'une candeur énorme : il livrait au premier venu ses secrets, ses calculs, ses plans ; et il arrivait que le premier venu (quelquefois un membre de l'Institut) ne les lui rapportait pas, ou ne les lui rapportait qu'après se les être appropriés. Si bien que le bon prêtre voyait ses inventions paraître et remporter des succès sous le nom et au profit d'un de ses visiteurs indélicats. C'est l'éternel *Sic vos non vobis* de Virgile.

Il avait été, dans sa jeunesse sacerdotale, professeur de physique au Petit Séminaire de Tréguier. Un jour, il y a un demi-siècle de cela, élèves et professeurs émerveillés voient soudain s'envoler d'une fenêtre du pavillon central un oiseau étrange dont les ailes battent un rythme d'horloge. La queue inclinée en manière de gouvernail, il fait tranquillement le tour de la vaste cour et vient se poser dans un marronnier près de son point de départ. C'était un oiseau mécanique créé par l'abbé Le Dantec. Le lendemain matin, à son cours de physique, il explique le mécanisme de son oiseau et prophétise que l'avenir appartient « au plus lourd que l'air » : — « Vous qui êtes jeunes, dit-il, vous verrez cela ; vous verrez les hommes voler comme l'oiseau d'après mon principe. » L'abbé Dubourg (le futur cardinal-archevêque de Rennes) lui dira un jour : « Tu seras célèbre 50 ans après ta mort. » L'Académie des Sciences, informée, décerna à l'abbé 2.500 fr. (c'était une fortune alors) pour avoir trouvé le coefficient de résistance de l'air, à une époque où il n'était pas encore question d'aviation.

Beaucoup plus tard, l'hélice qui sera sa gloire lui sera volée ; et le voleur fut l'Allemagne. Cela se passait en pleine guerre, et cela faillit le faire emprisonner et fusiller comme traître. Voici l'aventure.

Il avait donc inventé son hélice. Il la présente au Bureau des inventions, qui la repousse avec dédain. Il veut toutefois prendre des brevets. Or, en ces années d'avant-guerre, le plus estimé des brevets était le brevet allemand, et les inventeurs de toutes les nations, Français ou autres, ne manquaient pas de le demander au *Patentamt* de Berlin. L'abbé fait comme beaucoup d'autres, et demande le brevet allemand, ce qui était très régulier, autorisé par la loi française et par une convention internationale. A Berlin on remarque et on examine avec une attention passionnée la nouvelle hélice ; on fait traîner l'examen en longueur trois années durant (1911-1914). Puis, le 13 février 1914, on demande à l'inventeur un supplément d'information : il s'agissait d'expériences à faire à Charlottenburg devant un comité allemand sur « un propulseur dans lequel le rayon du bord extérieur serait égal à ... » L'abbé envoie en Allemagne les premiers plans de construction le 27 avril 1914 et ses modèles le 2 mai... Trois mois après, la guerre éclatait, et le Comité allemand ne donna plus signe de vie.

Qu'arrive-t-il ? C'est qu'un beau jour les marines de France et d'Angleterre remarquent un torpilleur allemand défiant en vitesse nos meilleures unités. On épie ce vaisseau-fantôme ; on lui tend des pièges ; on le capture, et nos ingénieurs reconnaissent dans son propulseur l'hélice Le Dantec !

Emoi affreux au Ministère de la Marine. Trois experts font irruption dans le modeste laboratoire de la rue de Vaugirard où travaillait alors le doux abbé... Va-t-il subir le sort de Turpin ?... Devant sa figure paisible, rayonnante et naïve, devant ses explications loyales, les experts comprennent bientôt qu'ils ont affaire non seulement à un très grand savant, mais encore au meilleur des Français. — Depuis, après la guerre (il était un peu tard), des essais ont été faits en Seine, à Paris même, sous le contrôle de l'amiral Besson et d'ingénieurs de l'Etat qui ont reconnu à l'hélice Le Dantec un rendement très supérieur à celui de tous les propulseurs existants.

Et c'était un prêtre d'une piété angélique, qui aimait à saluer dans l'Eucharistie le moteur, le propulseur du monde, le foyer de la chaleur et de la lumière universelles, la source de tous les courants salutaires, de toutes les ondes vivifiantes.

*
* *

Le chanoine Senderens est professeur de chimie et doyen de la Faculté des Sciences de l'Institut catholique de Toulouse. Membre correspondant de notre Académie des Sciences depuis 1922. Il s'est d'abord distingué par des services signalés rendus aux viticulteurs du Midi dans leur lutte contre le phylloxéra, le mildiou et le blackrot. Il s'est ensuite spécialisé dans l'étude de la catalyse, ou propriété qu'ont certains corps de se combiner au contact d'un autre corps agissant par sa seule présence. Il a trouvé, dans ses recherches, la collaboration fraternelle du célèbre professeur Sabatier (de l'Université officielle de Toulouse). Les applications utiles de la catalyse se sont révélées innombrables en industrie et en agriculture. Elle nous a permis aussi, pendant la guerre, de fabriquer à peu de frais des poudres et des gaz asphyxiants. Et l'on entrevoit le jour où elle nous donnera de l'essence et du pétrole synthétiques : ce qui est déjà réalisé, mais à des prix encore trop coûteux ; mais ce n'est qu'une question de temps et il est certain que bientôt la France ne sera plus tributaire de l'étranger pour un produit d'une importance économique et politique incalculable.

C'est sur la catalyse qu'il a été invité l'an dernier (29 août 1926) à donner à Fribourg en Suisse la conférence finale du Congrès des Sciences qui s'y tient chaque année. Chaque année c'est une des sommités scientifiques du monde que l'on appelle à cet honneur : en 1925, ce fut le fameux Einstein ; en 1926, ce fut M. Senderens.

Tous nos lecteurs connaissent l'*Apologie scientifique de la foi chrétienne*, publiée d'abord par Mgr Duilhé de Saint-Projet, Recteur de l'Institut catholique de Toulouse, refondue ensuite et mise au point des dernières découvertes par M. Senderens (in-12, 10 f., Paris, de Gigord).

*
* *

L'abbé Breuil, né 1877 à Mortain en Normandie : « *la plus haute autorité actuelle en mat ère d'archéologie de l'âge de la pierre*, » a-t-on dit aux Etats-Unis en lui décernant la médaille Elliott à l'occasion de son dernier ouvrage. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'il s'est révélé au monde savant par sa découverte (en collaboration avec le Dr Capitan et M. Peyrony) de la première grotte importante possédant des gravures préhistoriques (la grotte des Combarelles en Dordogne), long boyau rocheux de 230 mètres où l'on ne peut avancer qu'à quatre pattes : au bout de cent mètres, l'abbé reconnut toute une kyrielle de figures d'animaux gravées au trait. Il y fit de longues stations, passant des heures couché sur le dos à relever ces dessins, qui étaient au nombre de près de 300, chevaux surtout, puis bœufs, bisons, rennes, loups, cerfs, mammouths, rhinocéros, lions aussi, quarante figurations humaines enfin, mais celles-ci malhabiles ou grotesques, ou représentant des personnages masqués. Aidé de son ami le savant abbé Bardon, M. Breuil déchiffra le tout, et, de comparaisons en comparaisons, réussit à dater ces dessins de la période magdalénienne. Cette grotte, comme plusieurs autres semblables, était non pas une habitation, mais un lieu sacré : à sa décoration avait présidé une pensée religieuse.

Dès lors l'abbé Breuil était l'homme des grottes. Il n'a cessé de poursuivre ses travaux en ce sens, projetant les plus vives lumières sur les mœurs de nos lointains ancêtres. Sa gloire est universelle. On a dit plus haut le suffrage de l'Amérique. En Angleterre aussi, l'Université de Cambridge il y a quelques années lui conférait le Doctorat d'honneur et choisissait, pour ce, le jour même où elle décernait le même honneur aux chefs victorieux de l'armée et de la marine britanniques : rapprochement qui en dit long. A Paris, l'Institut de Paléontologie humaine lui a confié la chaire d'Ethnographie préhistorique. C'est cet Institut aussi qui a fait éditer il y a deux ans la monographie des *Combarelles*, par MM. Capitan, Breuil et Peyrony, in-4o, 128 figures, 60 planches, 200 fr., Paris, Masson.

L'abbé Breuil a pour émules et collaborateurs les abbés Amédée et Jean Bouyssonie. Tous trois ont signé l'article *Homme* dans le *Dict. Apologétique* de d'Alès. MM. Bouyssonie sont l'un et l'autre professeurs au Petit Séminaire de Cublac (Corrèze), Amédée, prof. de philosophie depuis trente-six ans, Jean, prof. de sciences. Ils se sont voués à l'étude des fossiles des abris sous roche et des grottes de la Corrèze ; et même les gens les plus étrangers à cet ordre de connaissances ont entendu parler de leur découverte de l'Homme de La Chapelle-aux-Saints (Corrèze, 1908), squelette du type Néandertal de l'âge moustérien.

Un autre grand explorateur de grottes préhistoriques, dans un département voisin de la Corrèze, c'est l'abbé Lémozi. Il a fait ses débuts à Rocamadour, où il était vicaire. Curé ensuite de Cabrerets, il a découvert, il y a trois ans, dans une colline toute proche, une grotte préhistorique qui, grâce aux libéralités de M. Jean Lebaudy, sera bientôt accessible par route carrossable et doublée d'un Musée où seront exposées les belles récoltes de l'abbé Lémozi.

Voici maintenant deux Jésuites que le Gouvernement de la République à deux reprises a envoyés en mission scientifique étudier la géologie de l'Asie orientale : les PP. Licent et Teilhard de Chardin. Le P. Licent, depuis plus de dix ans missionnaire en Chine, a longuement exploré la Mongolie. Il y a fait de précieuses découvertes, celle notamment de cinq foyers paléolithiques ou quaternaires, démontrant ainsi que l'homme a habité l'Asie orientale à la plus lointaine époque de la préhistoire, ce que l'on ignorait jusqu'à 1923. Il a rapporté de ses voyages de superbes collections paléontologiques et anthropologiques, qu'il a réunies dans son Musée d'Histoire naturelle de Tien-Tsin. C'est en sa compagnie que le P. Teilhard a fait, il y a trois ans, un premier voyage en Mongolie et au désert de Gobi ; et ils sont repartis l'an dernier pour une seconde mission à travers des régions géologiques encore inconnues de la Chine et, si possible, du Thibet où ils se proposent d'étudier les traces de l'homme primitif. — Le P. Teilhard est Président de la Société géologique de France et occupe à l'Institut catholique de Paris la chaire illustrée naguère par Albert de Lapparent.

M. Henri Bremond a raconté dans une page charmante la précoce vocation du P. Teilhard :

J'ai eu, dit-il, il y a trente ans, pour élève en humanités un petit Auvergnat très intelligent, le premier en tout, mais d'une désespérante sagesse. Les plus rétifs de la classe et les plus lourdauds s'animaient parfois. Une lecture plus palpitante, un sujet de devoir plus excitant, mettaient une flamme dans leurs yeux. Lui, jamais. Je n'ai su que longtemps après le secret de cette indifférence apparente. Il avait une autre passion, jalouse, absorbante, qui le faisait vivre loin de nous : les pierres. Il m'a expliqué cela l'an dernier, quand je l'ai retrouvé professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris, et déjà salué de tous comme un savant du plus bel avenir. C'est le jeune Pierre Teilhard de Chardin, l'ami, l'émule des Breuil et des Bouyssonie. Nous apprendrons un beau jour qu'il a retrouvé les os du premier homme, ou au moins du second.

*
* *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 octobre 1924, accordait une subvention de 5.000 fr. à l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron), pour sa collection de vases, graffiti et

ornements trouvés à La Graufesenque, près Millau. L'abbé Hermet, de découvertes en découvertes, a réussi à démontrer que ce coin du Rouergue était, au premier siècle de l'ère chrétienne, le centre de fabrication céramique le plus important, non seulement de la Gaule, mais de l'Empire : jusqu'à Pompéi on vendait des poteries de la Graufesenque. M. Hermet a réuni plus de 4.000 de ces vases moulés et décorés qui se fabriquaient dans sa paroisse.

En janvier 1926 mourait l'abbé Jean-Jacques Kieffer, professeur de sciences au collège St-Augustin de Bitche, un des plus savants entomologistes de notre temps. Membre, depuis 1893, de la Société d'entomologie de France et, dix ans après, de celle de Belgique. Depuis 1921, président d'honneur de la Société d'Histoire naturelle de la Moselle, membre de la Société royale entomologique d'Egypte et de l'Institut Pasteur d'Algérie ; chargé par le Gouvernement français de plusieurs missions scientifiques en Algérie. Il a été surtout un spécialiste des insectes parasites.

L'abbé Moreux, né en 1867, d'abord professeur au Petit Séminaire de Bourges, puis fondateur, dans cette ville, d'un Observatoire qui lui a permis d'enrichir la science d'intéressantes découvertes. Ses nombreux volumes de vulgarisation ont popularisé son nom certainement chez tous nos confrères.

Tous nos confrères aussi connaissent le nom de l'abbé Gabriel, grand annonciateur, dans nos quotidiens, de la pluie et du beau temps. Plusieurs même, nous dit-on, s'imaginent que c'est un mythe ou tout au moins un pseudonyme. Il n'est ni l'un ni l'autre. Il est professeur au Collège Ste-Marie de Caen et membre de la Société météorologique de France ; et l'Académie des Sciences a pris en considération ses communications sur la périodicité des pluies et des orages. Il prévoit le temps, non pas seulement d'un jour à l'autre, mais d'une année à l'autre. C'est ainsi qu'il a annoncé les saisons sèches de 1921 et les saisons pluvieuses de 1922. Il va beaucoup plus loin encore depuis 1924. Il s'est mis alors à dresser un cycle astronomique complet lui permettant de prévoir des siècles à l'avance le retour des phénomènes ; et, par deux fois, M. Bigourdan a entretenu de cette découverte l'Académie des Sciences. C'est ainsi qu'il a montré que l'hiver de 1917, si dur à nos poilus, correspond à ceux de 1544, 1359 988 et 881, qui, d'après Arago, furent marqués par un froid excessif. Pour la période de 186 ans, il a relié l'hiver de 1905 à celui de 1719 et celui de 1879-1880 à ceux de 1694, 1508 et 1323, tous très rigoureux et séparés par des intervalles de 186 ans, avec un écart maximum d'une année pour quelques-uns d'entre eux.

A ces prévisions une réserve toutefois est imposée par l'évolution de la vie des astres. Le soleil et la lune ne sont pas immuables ; des phénomènes peuvent se produire au sein de leur masse, capables de faire varier leur chaleur et par suite leur action sur les saisons : ce qui fait que les lois météorologiques qui en dépendent n'ont pas un caractère absolu. Elles sous-entendent nécessairement que, dans 186, 372 et 744 ans et dans leurs multiples, la constitution du soleil et de la lune n'aura pas varié sensiblement.

Tous nos lecteurs ont entendu parler de l'Observatoire météorologique de Zi-ka-wei (vicariat de Nankin), fondé par les Jésuites français. Ils se sont attachés surtout à l'étude et à la prévision des typhons, de ces terribles fléaux qui font tant de victimes dans les mers orientales. Le P. Froc, directeur actuel de l'Observatoire, a publié récemment le résultat des observations effectuées au cours des vingt-six dernières années. Il a pu établir des moyennes et réformer presque toutes les idées admises jusque-là sur les périodes, sur les itinéraires coutumiers et sur le mécanisme même des typhons, rares durant la période hivernale (de décembre à juin : un typhon en moyenne par an pour chacun de ces 7 mois), fréquents dans la saison estivale (de juillet à novembre : en vingt-six ans, 90 typhons en juillet, 92 en août, 109 en septembre).

Ce Mémoire a été écrit en anglais (bien que le P. Froc soit Français, de Bretagne), mais traduit aussitôt en français par le Bureau hydrographique de notre Ministère de la Marine, tant on lui a reconnu d'importance pour la navigation.

L'ensemble des travaux de l'Observatoire de Zi-Ka-Wei est tel que les habitants de Hong-Kong se sont plaints de l'infériorité des services anglais vis-à-vis de ceux de Zi-ka-Wei. Les grands commerçants de Hong-Kong ont demandé instamment au gouvernement local (c'est-à-dire au gouvernement anglais de cette Crown Colony) que les prévisions de Zi-ka-Wei soient largement répandues et affichées dans leur ville et dans leur port et qu'elles soient portées à la connaissance du public en même temps et au même rang que les prévisions de l'Observatoire même de Hong-Kong.

Signalons encore, à Madagascar, à Tananarive, l'Observatoire de premier ordre tenu aussi par les Jésuites, longtemps dirigé par le P. Collin, † 1923, un maître météorologiste et cartographe, membre correspondant, depuis 1899, de notre Académie des Sciences, qui appréciait ses recherches originales sur le magnétisme terrestre et sur les cyclones. — A Madagascar aussi, un autre missionnaire Jésuite, le P. Camboué, s'est signalé par ses découvertes en histoire naturelle et par ses curieuses expériences biologiques.

Dans notre Afrique du Nord, le P. Delattre, des Pères Blancs, envoyé en éclaireur à Carthage par Lavigerie dès 1873, et, depuis lors, un de ceux qui ont le plus contribué à ressusciter la Carthage de toutes les époques ; auteur d'innombrables Mémoires que les Académies ont lus et discutés avec le plus vif intérêt.

A Paris, l'abbé Drioton, un maître de l'égyptologie, professeur à l'Institut catholique, Conservateur au Musée du Louvre ; et le P. Vincent Scheil, né 1858, dominicain, reconnu aujourd'hui comme le maître de l'Assyriologie contemporaine ;

membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur des Etudes assyriennes à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes à la Sorbonne, proposé naguère par ses pairs pour une chaire au Collège de France et rejeté par le gouvernement pour des raisons qui n'ont rien de scientifique.

*
* *

Voilà une liste de noms imposante assurément, mais qui pourtant ne reflète qu'un tout petit coin de la réalité. Que l'on feuillette les tables de la bibliographie de l'*Ami* (ou de la bibliographie de n'importe quelle bonne Revue) ; et l'on y prendra une idée déjà très belle de la richesse des travaux de mérite qui chaque année paraissent sous des signatures ecclésiastiques sur toutes les branches du savoir humain.

M. Coubé, dans sa nomenclature, s'est tenu surtout aux sciences dites profanes, et tout spécialement aux sciences de la nature, parce que c'est à celles-ci que s'attache, aux yeux du grand public, dans notre âge matérialiste, le prestige le plus éclatant, un prestige souvent excessif, exclusif même, et qui malheureusement est loin de s'attacher au même degré aux sciences d'ordre philosophique ou littéraire, et beaucoup moins encore à la théologie et autres sciences proprement ecclésiastiques. Les cinquantenaires célébrés ces années-ci de nos Universités catholiques ont été, pour un trop grand nombre de nos compatriotes, une révélation. Beaucoup semblaient n'avoir pas soupçonné jusque-là que dans nos rangs la participation fût si féconde à la vie scientifique, à toutes les branches de la vie scientifique. Et l'on a eu le bonheur d'entendre des journaux comme les *Débats* et le *Temps* faire à ces fêtes des échos aussi sympathiques que nourris.

II. — Nous sommes heureux de saisir ici l'occasion de rappeler un autre cinquantenaire, des plus glorieux aussi, qui fut célébré l'an dernier par nos voisins de Belgique : le cinquantenaire de la *Société scientifique de Bruxelles (Etudes,* 5 août 1926).

La Société scientifique de Bruxelles est née en 1875 d'une réaction contre le positivisme matérialiste, inscrivant fièrement, en tête de ses statuts, comme une devise immuable, la parole du Concile du Vatican : *Nulla unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest*. (Constit. *Dei Filius*, cp. IV). C'est forte de cet enseignement de l'Eglise qu'elle n'a cessé de participer au progrès et à la diffusion des sciences exactes et naturelles.

Les fêtes de son cinquantenaire ont été célébrées à Bruxelles les 12 et 13 avril 1926, par une grand' messe d'abord et un *Te Deum* à Ste-Gudule. Puis grande séance au Palais des Académies ; le roi Albert y assistait ; en face de lui, les autorités ecclésiastiques : le nonce, l'évêque auxiliaire et vicaire capitulaire de Malines, l'évêque de Namur, d'autres prélats ; puis les délégations d'une trentaine d'Académies, Universités et Sociétés savantes de tous pays, Amérique, Espagne, France, Angleterre, Hollande, Suisse.

M. d'Ocagne, représentant officiel de l'Académie des Sciences de Paris, de l'Ecole Polytechnique et de la Société mathématique de France, précise ainsi la signification des hommages que les Institutions Scientifiques participantes apportaient à la Société jubilaire :

> On a beaucoup travaillé, dit-il, et l'on continue de travailler beaucoup à la Société scientifique de Bruxelles ; ses *Annales*, bien connues dans tous les milieux savants, sont là pour en faire foi ; on y poursuit, au reste, un labeur purement scientifique, indépendant de préoccupation d'un autre ordre, bien que ceux qui y participent aient, par ailleurs, entre eux le lien d'un commun idéal dans l'ordre spirituel. Et c'est en raison de ce caractère vraiment et strictement scientifique des recherches qui s'y élaborent que tant de corps savants, — sans que cela implique, bien entendu, de leur part aucun acte collectif d'adhésion aux idées (en tout cas à leurs yeux infiniment respectables) qui forment le ciment interne de la Société — ont tenu à affirmer, sur le terrain de la science, leur solidarité avec elle.

Et M. d'Ocagne rappelait encore que 38 membres de l'Académie des Sciences de Paris, sans compter un grand nombre de correspondants, ont été inscrits sur les listes de la Société de Bruxelles : 38 dont 21 encore vivants, soit près du quart de cette Académie.

Qui fut le fondateur de cette Société ? Le grand animateur du début en fut le P. Carbonnelle, Jésuite de Tournai, qui la dirigea jusqu'à sa mort en 1889. Mais l'idée était partout, et les aspirations d'où surgit la nouvelle Société avaient germé simultanément dans divers milieux intellectuels de Belgique, à Bruxelles, à la Société centrale d'agriculture, à Gand, dans le monde des étudiants universitaires au cercle Leibniz, et surtout dans les nombreux groupements intellectuels qui, sous le nom de cercles Cauchy, s'étaient formés à Anvers, à Nivelles, à Mons, à Louvain, à Bruxelles. C'est en juin 1875 que l'on tombe d'accord pour réunir les divers groupements à tendances semblables dans une seule puissante association pour l'avancement des sciences. Les adhésions arrivent vite, nombreuses, de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie de Médecine, de la Société d'Agriculture, de l'Université de Louvain, des Universités de l'Etat, de la noblesse, de la haute bourgeoisie, du clergé, et, dès la première heure, de l'étranger aussi (Charles Hermite, de la Sorbonne, Charles Sainte-Claire Deville, de Lapparent, le P. Secchi, de Rome), etc. Si bien que, lors de la première réunion officielle, le 18 novembre 1875, on était déjà 453, — presque le double du chiffre jugé nécessaire au début pour commencer l'entreprise : — « C'est pour exclure l'idée des limites géographiques, disait le P. Carbonnelle ce jour-là, que la Société a préféré le nom de la ville où elle tiendra ses réunions à celui du pays où elle a pris naissance. »

En fait, le président, renouvelable tous les ans, est choisi alternativement en Belgique et en pays étranger.

La Société a deux organes : 1° les *Annales*, qui publient les travaux présentés et approuvés dans les diverses Sections et forment actuellement un ensemble de quarante-cinq volumes de productions scientifiques originales ; — et 2° la *Revue des Questions Scientifiques* qui débuta en 1877 et compte aujourd'hui quatre-vingt-dix volumes, répandus et appréciés universellement.

Léon XIII l'encouragea très activement et lui rendit, en 1901, ce précieux témoignage quand elle célébra son premier jubilé de vingt-cinq ans :

Ce qu'au début de Notre pontificat Nous avions présagé de votre Société, aujourd'hui, vingt-cinq ans après sa fondation, vos lettres Nous en apprennent l'heureux accomplissement. En travaillant au progrès des études scientifiques, soit par vos réunions savantes, soit par la publication de vos *Annales*, vous ne vous êtes jamais départis de votre dessein initial, celui de montrer qu'entre la foi et la raison aucun vrai désaccord ne peut exister.

De son côté, Pie XI, le 7 avril 1926, lui adressait ce nouvel encouragement :

L'œuvre considérable de vos intelligents labeurs s'offre à Nos yeux dans une ample collection de volumes où vous étudiez les mathématiques, les sciences naturelles, physiques, médicales et économiques, avec sagesse et pénétration, et suivant la méthode appropriée à chacune de ces branches. Aussi les non-catholiques eux-mêmes ont dû reconnaître votre science et vos découvertes. Ceux qui se livrent à l'étude sérieuse et complète de ces disciplines ne peuvent plus ignorer vos écrits. Chers fils, vous avez donc bien mérité de l'Eglise et de la société civile ; et puisque vous célébrez ces jours-ci le cinquantenaire de la fondation de cette Association, animez-vous par la pensée d'un aussi heureux événement, pour continuer avec une ardeur nouvelle à poursuivre votre très noble dessein.

III. — On raconte volontiers, dans nos catéchismes, l'anecdote du fameux journaliste anticlérical Rochefort, qui, au cours d'un duel avec Cassagnac, n'aurait dû la vie qu'à une médaille de la Sainte Vierge. Quantité d'histoires édifiantes de ce genre sont en circulation dans notre littérature de Mois de Marie. Et naturellement les esprits forts de hocher la tête et de demander des preuves. Or, sur cette histoire de médaille, voici le témoignage du propre fils de l'adversaire de Rochefort. Voici comment M. Paul de Cassagnac racontait l'an dernier ce duel dans une Conférence à l'Université des *Annales* (un milieu qui n'a rien de spécifiquement « Enfants de Marie, » et le conférencier lui-même s'y montre bien trop sympathique aux duellistes : *Conferencia* du 15 octobre 1926) :

Qu'il me soit permis, dit M. Paul de Cassagnac, de vous raconter un duel que je connais particulièrement bien, celui de Rochefort et de mon père.

Ils se battirent pour Marie-Antoinette. Oui, Mesdames et Messieurs, c'est ainsi : parmi les vingt duels de mon père, il y en eut un pour la Sainte Vierge, un autre pour Jeanne d'Arc, et un autre pour Marie-Antoinette. Vous voyez qu'il ne choisissait pas mal les dames dont il se faisait le chevalier.

Donc Rochefort avait publié un article insultant pour la mémoire de Marie-Antoinette. Mon père répliqua plus vertement encore. Rochefort envoya ses témoins : le duel fut décidé, et comme, à ce moment, les lois répressives étaient appliquées rigoureusement, on décida de se battre en Belgique. Tout se sait ; la police belge était prévenue ; elle fit faire demi-tour aux combattants et à leurs témoins, qui débarquèrent à la gare du Nord, résolus à en finir n'importe comment, mais tout de suite. Ils prirent des fiacres et se dirigèrent vers la banlieue nord. Au delà du fort de la Briche, on s'arrêta et on plaça les adversaires. C'était en plein hiver ; le temps était rigoureux, la neige recouvrait le sol. Or, l'on devait se battre au pistolet : conditions particulièrement dures, car les silhouettes se détachent à merveille sur la blancheur du fond.

Charles de Puyferrat, premier témoin de Rochefort, remit à mon père, selon la tradition, son arme. — « Je tire à la ceinture, » dit mon père. Au commandement, il reste le pistolet levé ; Rochefort tire et manque ; mon père abaisse son arme, serre la détente et Rochefort roule dans la neige. On croyait Rochefort tué net : il n'en était rien. Par un hasard qu'on peut appeler miraculeux, la balle avait frappé la médaille de la Vierge qu'une amie de Rochefort avait cousue dans la ceinture de son pantalon la veille au soir, s'y était aplatie, puis avait contourné les côtes, traçant un sillon sanglant.

Le lendemain, dans un article célèbre, Louis Veuillot rappelait à Rochefort un sonnet que celui-ci avait fait couronner, jadis, aux jeux floraux, et lui disait : — « M. Rochefort, la Vierge vous devait cela : mais n'y revenez pas. Elle a payé sa dette, et vous êtes quittes, désormais. »

Après la mort de mon père, Rochefort nous conta, à mon frère et à moi, cette histoire exactement dans les mêmes termes et, avec ce sourire d'enfant qui était sien, ajouta : — « Mes chers amis, la médaille de la Vierge fut presque providentielle, mais, surtout, c'est la seule fois de ma vie que j'ai eu de l'argent bien placé. »

IV. — *Nouvelles religieuses* du 15 avril : travail documenté de M. G. Gautherot sur la suppression de la famille dans le système bolcheviste. Le mariage remplacé par l'union libre : il y a bien encore une union « enregistrée » : homme et femme se présentent devant le fonctionnaire idoine, déclarent qu'ils veulent vivre ensemble, et l'affaire est enregistrée, sans témoins, sans vérification d'aucune sorte. Si l'un des deux veut se séparer ensuite, il fait une nouvelle déclaration, aussi dénuée de formalités que la première, et tout est réglé. Quant aux enfants, ils sont à la société ; les parents n'ont rien à y voir. Au surplus il en naît fort peu : les « avorteurs » exercent une profession officielle et fort active.

Sur la famille et l'éducation, de bonnes nouveautés :

La Famille française : *Pages choisies de nos bons écrivains de 843 à 1924*, par Albert Cherel, prof. à l'Université de Bordeaux : *III^e^ et IV^e^ séries*, vol. in-8 écu de 300 et 210 p., à 14 f. l'un, Paris, *Spes*. Sur les deux premières séries, voir *Ami* 1925, p. 319 et 781. La III^e^ série est consacrée aux écrivains du XIX^e^ siècle ; la IV^e^, à ceux du XX^e^. On sait le dessein de M. Cherel : une apologie de la famille par notre littérature, par cette littérature que les Pharisiens de l'étranger (et quelquefois de l'intérieur) affectent d'imaginer vouée à une tâche de démoralisation et de corruption systématiques. M. Cherel y cueille à pleines mains

des gerbes de pures beautés chrétiennes et de la plus suave poésie. Œuvre de foi, — et d'amour de la France aussi [1].

Jésus-Christ et le mariage, par L. Rouzic, in-32 de 300 p. encadrées de filets rouges, 5 f., Lethielleux : en IV livres : 1° *la sainteté du mariage :* le mariage dans l'antiquité ; Cana ; le Discours sur la montagne ; le sacrement, son symbolisme, sa double grâce, son ministre, ses sujets ; — 2° *l'unité dans le mariage,* avec trois chapitres très pénétrants sur les périls de certaine littérature et de certains théâtres, sur les périls du cœur, sur le flirt ; — 3° *l'indissolubilité :* droit divin et loi naturelle ; — 4° *grandeurs, joies et tristesses du mariage.*

La Fiancée : *La Française et la Loi au XXe siècle,* par Louis Rigaud, avocat, ancien chargé de cours des Facultés de Droit, in-12 de 126 p., 7 f., Paris, *Spes :* œuvre d'un juriste, mais qui se double d'un moraliste, et d'un moraliste chrétien. On trouvera ici, formulées avec une admirable précision, toutes les notions voulues sur 1° *les Fiançailles et la rupture des promesses de Mariage* (droit civil et droit canonique), 2° *la Dot et le Contrat de Mariage* (choix du régime matrimonial), et 3° *les conditions civiles et religieuses du Mariage* (intermédiaires et agences matrimoniales). — Ouvrage très utile, et aussi élevé et élevant qu'utile.

Dans *Studia* d'avril, Mme Fargues commence une étude, qui promet d'être inspirée de la plus fine psychologie et du sentiment maternel le plus éclairé, sur *La préparation lointaine des jeunes filles à leur rôle d'éducatrices.* — Même n°, continuation de l'étude, si fine aussi et si urgente (surtout pour jeunes filles), de M. Choppin, sur l'*Education de la sensibilité.*

Spes publie encore le Compte Rendu du 4e Congrès de l'Association du Mariage chrétien, sous ce titre : **La Famille chrétienne en face des difficultés de la vie,** gr. in-8 de 168 p., 7 f., *franco* 7 f. 70. Entre tous les Congrès, ceux de l'A. M. C. ont dès l'abord été remarqués pour le caractère tout ensemble d'élévation doctrinale et de sens réalisateur qui marque leurs travaux. On a entendu, dans celui qui s'est tenu à Blois et dont nous annonçons les Rapports, successivement, outre Mgr Audollent lui-même, Mgr Boulliau, M. Cherel, M. Viollet, M. Mars, vice-président de l'Association des familles nombreuses, M. Grimaud, M. Hemmer, le P. Dassonville, etc. Ils ont montré la famille aux prises avec les lois et les doctrines antifamiliales, avec les difficultés matérielles, avec les difficultés d'ordre moral (sans oublier l'esprit de discorde et la mésentente conjugale), les difficultés de l'éducation, etc. : et toujours, à côté du mal, le remède, les remèdes. Etc., etc.

Un grand ennemi de la famille, et des droits et devoirs de la famille, c'est le laïcisme. M. Maurice Ligot, un fervent d'Henry Bordeaux, et qui nous a donné déjà un beau livre sur *Le sens de la vie et l'idée de l'ordre dans l'œuvre d'H. Bordeaux (Ami* 1925, p. 124), nous dit, dans un nouveau travail, **Laïcisme et Laïcité** (in-8 de 150 p., 7 f., préface de Mgr Rumeau, Paris, *Spes),* la définition du laïcisme (qui est une doctrine philosophique), de la laïcité (qui en est l'application), ses origines, ses promoteurs, son action contre l'Eglise, contre la famille, contre l'école, contre la sûreté des relations sociales, contre la patrie, l'attitude à garder vis-à-vis de lui. — « Documentation abondante et suggestive, » écrit Mgr Rumeau ; « doctrine sûre et courageusement affirmée. »

L'Evangile du Chef, par A. Bessières, S. J., in-16 de 230 p., 7 f., Paris, *Spes.* Qu'est-ce qu'un chef ? C'est « celui dont le service propre est de conduire, » dit Kipling. Est chef, pour le salut ou la ruine de ses frères, tout homme qui a reçu le don ou la charge d'exercer par la parole, la plume ou l'action, une maîtrise sur les intelligences et les volontés. Le père est chef au foyer, le curé dans la paroisse, l'évêque dans le diocèse, le maire dans la commune, l'ingénieur à l'usine, l'orateur, l'écrivain, etc. Pas de salut ni de prospérité pour aucune entreprise politique, sociale, religieuse, sans chef. Tout le monde appelle des chefs.

Or, où apprend-on à être chef ?

A l'école du CHEF unique, dans l'Evangile. Et voilà tout le dessein du livre du P. Bessières : nous mettre à l'école de l'Evangile tous, — tous, puisque tous nous avons quelque action à exercer autour de nous, « pour le salut ou la ruine » de ceux qui nous entourent. Pour être chef, il faut 1° *savoir,* 2° *vouloir,* 3° *lutter,* 4° *mourir,* savoir mourir à petit feu, en silence, méconnu : *Jesus autem tacebat.* Le P. Bessières nous développe ces quatre points en une série de plus de soixante méditations sur textes ou faits évangéliques. C'est infiniment touchant, prenant, conquérant. Le P. Bessières, qui est un de nos plus féconds écrivains apôtres, qui, depuis plus de quinze ans, ne laisse pas passer une année sans nous donner une ou deux nouveautés toujours lumineuses et chaudes sur les sujets qui nous tiennent le plus à cœur, la Communion des enfants, des jeunes gens, des ouvriers, l'apostolat eucharistique, le recrutement sacerdotal, l'éducation surtout et toutes les questions y relatives (voir encore, l'autre jour, la nouvelle édition, très accrue, de sa Vie de *La Mère Desfontaines,* fondatrice de la Congrégation enseignante de Sainte-Clotilde), etc., — le P. Bessières donne à sa plume, dans ce nouveau livre, une force de tendresse persuasive qu'il n'est vraiment pas possible de dépasser. Il a senti la difficulté du but à atteindre dans les jours troublés que nous traversons ; et, avec la grâce de Dieu, il l'atteindra. Son livre aidera admirablement à pacifier les âmes en rappelant la conception évangélique du pouvoir, en restaurant la vraie notion

[1] M. Cherel donne dix pages à Veuillot. En voici une, tirée d'une lettre qu'il écrivait à Pontmartin le 29 juillet 1853, à la nouvelle de la mort soudaine de deux de ses enfants. Elle ne figurera pas, cette page, dans les anthologies laïques ; mais nos lecteurs seront heureux de la trouver ici.

«... Quant à ces grandes douleurs du cœur et de l'âme où nulle puissance ne peut rien, écrit Veuillot, Dieu qui les envoie a soin d'y pourvoir. Saint Bernard a une très grande parole à ce propos ; il dit : *Le monde voit la croix et ne voit pas l'onction.* Ce que Dieu met dans les cœurs qu'il déchire est inénarrable. J'en suis à m'étonner de mes pleurs. Je vois ces chers enfants dans le ciel, à côté de leur mère, comme elles étaient ici, mais à l'abri, mais immortelles. C'est un groupe d'étoiles qui luisent toujours et qui éclairent mon vrai chemin. De là tombe sur mon cœur une sérénité divine. Je me sens sous l'aile des Anges, et je remercie Dieu de m'avoir donné cette égide contre les traits et les attraits du monde.

« Que de miracles Dieu fait pour nous et que nous sommes ingrats ! Quelle miséricorde de nous faire trouver la plus grande paix dans la plus grande douleur ! Ce sillon terrible, creusé au milieu du cœur, se remplit d'une semence de foi, d'espérance et d'amour.

« Quand je venais à penser autrefois que je pourrais perdre un de mes enfants, c'était une angoisse inexprimable, et il me semblait que j'entrerais du même coup dans des ténèbres aussi épaisses que celles du tombeau. Mais ces deux tombes, creusées presque au même instant, n'ont été que des jours ouverts sur l'éternité. Je ne me lasse pas de le redire, comme je ne me lasserais pas de raconter un miracle dont j'aurais été le témoin et l'objet. Il n'y a pas de mort, il n'y a pas de séparation, il n'y a qu'une absence qui peut finir demain. Cette absence ne peut devenir éternelle que par notre faute, et Dieu prend un soin tendre d'allumer dans nos cœurs, par une absence elle-même, toutes les lumières qui nous rendent quasi impossible de nous perdre et de nous égarer... »

d'autorité et la vraie notion de service, à l'encontre des doctrines de force.

A mes Amis les Jeunes, par l'abbé Malleville, ancien Supérieur de l'Institution St-Joseph du Havre, in-18 de XXVII-180 p., 9 f., Paris, *Spes*. C'est une œuvre posthume. L'auteur, enlevé prématurément, avait remplacé, à St-Joseph du Havre, Mgr Julien, qui a écrit pour ce livre la plus aimante et la plus apostolique des préfaces. Des mains pieuses ont recueilli, parmi les manuscrits de l'auteur, ces pages qui feront désirer à tous leurs lecteurs que l'on ne s'en tienne pas là et que l'on poursuive la série. Cinq chapitres : 1° *Vie individuelle :* la chasteté (dans l'adolescence, dans la jeunesse, dans le mariage) ; 2° *Vie professionnelle :* le devoir social ; 3° *Le devoir civique* et la politique ; 4° *Vie familiale :* l'éducation ; 5° *Vie surnaturelle :* pratique chrétienne, source de la force morale.

Religieuses du Sacré-Cœur, in-12 de 302 p., 10 f., Paris, de Gigord. Une nouvelle galerie de portraits d'éducatrices. Dans la première série donnée sous le même titre il y a deux ans, on avait fort goûté le ton de modestie et de simplicité dans l'éloge. C'est le même esprit qui anime cette seconde série. Tout y est édifiant, sans que rien y sente jamais le panégyrique. On nous y transporte aux Etats-Unis et au Canada avec Mère Hardey († 1886), la première religieuse américaine, disciple et continuatrice de Madame Duchesne, — au Chili, avec Mère Anna de Tousier († 1880), — en Autriche avec cette Mère Mayer († 1889) pour qui le surnaturel semblait être la seule atmosphère respirable ; — et l'on nous ramène en France pour assister aux travaux apostoliques de Mère Mallac, Supérieure à Metz en 1870 et de Mère Augustin († 1889), qui dirigea trente ans le Sacré-Cœur de Besançon. Quelques portraits encore de Sœurs coadjutrices qui ont un délicieux parfum de *Légende dorée*. — Exquis manuel, comme on voit, d'éducation en action.

V. — Ce n'est pas sortir des questions familiales que de suivre M. Funck-Brentano dans son nouveau livre, **Les Lettres de Cachet**, in-12 de 254 p., 12 f. 50, Paris, Hachette.

Car les lettres de cachet étaient souvent — très souvent — lettres de famille, destinées à sauver l'honneur d'une famille, obtenues du roi par un chef de famille contre un fils prodigue ou tout autre membre de la famille à qui on voulait épargner le déshonneur (et les rigueurs) d'une procédure publique, ou dont on voulait prévenir ou corriger les écarts en le mettant à l'abri de certaines tentations dont il était tout le premier enchanté d'être libéré. M. Funck-Br. en cite bon nombre d'exemples savoureux : tel le fameux Grimod de la Reynière, que, dans sa jeunesse, son père fit expédier par lettre de cachet à l'abbaye de Domèvre en Lorraine pour rompre les liens qui l'attachaient à une personne que la famille jugeait indigne de lui. Le jeune Grimod arrive chez les Bernardins le 27 avril 1786 ; et de son exil il écrit à son ami l'immoral romancier Restif de la Bretonne :

Vous ne sauriez croire combien cette malheureuse passion, qui m'enchaînait malgré moi, et que j'aurais donné tout au monde pour en être délivré, me coûtait de toute manière. J'aurais voulu briser mille fois cette indigne chaîne et j'étais retenu par un ascendant que je ne puis m'expliquer et qui me maîtrisait malgré moi... Enfin l'absence, la retraite, les bonnes réflexions m'ont ramené à moi-même. Je sens plus que jamais la vérité de ce principe, qu'on néglige trop pour être heureux, c'est que le bonheur n'est que dans l'ordre... Puisse mon exemple être une leçon pour tous les jeunes gens qui s'écartent des routes communes ! puisse-t-il leur apprendre que l'intérêt pécuniaire avilit tout ce qu'il touche et que, comme dit La Rochefoucauld, le moindre défaut d'une femme galante est sa galanterie !

Dans la classe populaire surtout, l'effet est parfois saisissant. Un ivrogne bat sa femme et dissipe son gain : un séjour de quelques mois dans une maison austère lui fait passer ce goût excessif pour le jus divin de la treille et il en arrive à comprendre les satisfactions données par un intérieur où le chef de famille est sobre et rangé. Combien d'humbles artisans auxquels de folles amours ont fait perdre la tête et qui, après la secousse un peu rude d'une lettre de cachet, retrouvent auprès d'une femme dévouée la douceur d'un ménage uni !

Combien de ménages où la perspective d'une lettre de cachet a ramené la tranquillité !

Les lettres de cachet dites *de famille* n'étaient qu'une catégorie, la plus nombreuse, des lettres de cachet. Elles n'étaient, en somme, que la consécration, par le roi, de l'autorité paternelle, de l'autorité familiale : quand le roi se refusait à intervenir, les municipalités s'en chargeaient, ce qui entraînait de tout autres inconvénients.

Il y avait ensuite les lettres de cachet *de police*. Celles-ci subsistent encore. Elles ne sont autre chose que les mandats d'amener de nos juges d'instruction.

Enfin les lettres de cachet *pour affaires d'Etat*. Celles-ci, comparativement aux autres, sont une exception : 2 ou 3 à peine sur 1000. Et, dans les cas où elles entraient en vigueur, les tribunaux réguliers auraient sévi le plus souvent avec une rigueur beaucoup plus rude que ne faisait l'autorité souveraine. — La Révolution, en trois ans, a délivré plus de lettres de cachet pour affaires d'Etat (et dont la plupart ont conduit à un dénouement tragique) que n'avait fait le gouvernement royal en huit siècles.

Quant aux lettres en blanc, dont les agents royaux auraient tenu véritable comptoir, en faisant trafic ou les distribuant largement en guise d'étrennes à leurs amis ou à leurs belles amies, c'est une légende : elles n'ont jamais existé ; et un tel ordre en blanc se fût-il trouvé entre les mains d'un particulier, il n'aurait pu être mis à exécution.

Voilà ce qu'ont été les lettres de cachet, qui ont alimenté d'effets d'épouvante tant de romanciers et de dramaturges du siècle écoulé, tant d'orateurs de réunions populaires. Elles ne sont pas, on le voit, ce qu'un vain peuple pense. Leur institution est sortie spontanément des entrailles du peuple, amenée par les circonstances de la vie coutumière ; et loin qu'elle ait été un moyen d'oppression aux mains du pouvoir royal, celui-ci s'est efforcé d'en restreindre l'usage. Il y a eu des abus : quelle est l'institution qui n'y soit sujette ? Au surplus, comme l'a remarqué Tocqueville, c'est le clergé qui s'est le premier élevé contre l'usage des

lettres de cachet (le clergé et... Mme de Maintenon) ; et c'est le clergé qui dans ses cahiers, en 1789, a été le plus énergique sur ce point.

M. Funck-Br. ne se targue pas d'apporter des conclusions nouvelles. Au contraire, il note que les nombreux érudits (les érudits, et non les déclamateurs du type Michelet, Duruy ou Rambaud) qui se sont occupés de la question se sont trouvés d'accord entre eux et qu'à son tour il a l'honneur de se trouver d'accord avec ses devanciers. Mais il apporte ici, comme toujours, une abondance d'érudition qui épuise le sujet qu'il traite. Il y a plus de trente ans qu'il explore les archives de la Bastille dans tous leurs recoins ; et les archives départementales, non moins que celles de la Bastille, lui ont livré, sur cette question des lettres de cachet, la plus riche moisson d'anecdotes aussi piquantes qu'instructives. Il est, aujourd'hui, un de nos meilleurs érudits pour ce qui touche à l'ancienne France ; et les innombrables lecteurs de son œuvre (*Origines* de la préhistoire à la fin des Carolingiens ; *Le Moyen âge ;* sa grande monographie du *Roi ; Le Drame des poisons ; L'affaire du Collier*, etc.) savent qu'il en est aussi le plus clair, le plus précis, le plus pittoresque.

VI. — La *Vie de S. Martin*, par Sulpice Sévère, traduite en français par M. Paul Monceaux et enrichie par lui d'une Introduction aussi nourrie et substantielle que vivante (voir *Ami* 1927, p. 19-20), a reçu du public sérieux un accueil si unanime que l'auteur vient de donner de son œuvre une édition de luxe, 1 vol. petit in-4o de 256 p., enrichi de nombreuses photogravures hors texte d'après les fresques de Simoni Martini (église basse d'Assise), 30 f., Paris, Payot.

Une Vie de Cité : Paris : tome II : *La Cité de la Renaissance*, 1 vol. gr. in-8 de 338 p., 35 f., Paris, Picard. Entre le tome I et le tome II, l'auteur, M. Marcel Poëte, a publié un *Album* de 600 illustrations qui nous offrent un *conspectus* de la vie de Paris depuis les âges préhistoriques jusqu'à nos jours, jusqu'à l'après-guerre (*Ami* 1925, page 431 ; 1924, p. 634). Le tome I s'arrêtait au milieu du XVe siècle : c'était une prestigieuse évocation non pas seulement de quinze ou vingt siècles d'histoire, mais d'un nombre incalculable de siècles, puisque l'auteur remontait jusqu'au temps où, sur les terres qui verront plus tard apparaître le Louvre et les Champs-Elysées, les mammouths trottinaient parmi des forêts équatoriales, jusqu'au temps où éléphants, rhinocéros, hippopotames prenaient leurs ébats sur ces espaces vierges encore de toute civilisation humaine ; — beaucoup plus haut encore, jusqu'au temps où il n'y avait pas même de Seine, le temps où le bassin parisien ressemblait à une plage immense que la mer venue du Nord envahissait et abandonnait tour à tour, laissant des lagunes, des lacs d'eau douce, des dépôts de matières, l'argile plastique que l'on rencontre à Auteuil, à Grenelle, à Vanves, etc., etc... C'est au IIIe siècle av. J.-C. que pour la première fois une agglomération humaine se révèle à nous dans la future île de la Cité, à Lutèce, vieil *Oppidum* gaulois, place forte de la tribu des *Parisii*. Et pour nous dire les dix-huit siècles d'histoire qui se sont écoulés depuis ces lointains ancêtres jusqu'au milieu du XVe siècle, un volume a suffi à M. Poëte, volume, il est vrai, d'une densité étonnante, tandis qu'avec la même densité, le tome II n'embrasse guère plus d'un siècle, du milieu du XVe siècle à la fin du XVIe. C'est qu'en effet c'est alors le siècle de la Renaissance, Renaissance artistique et littéraire, mais Renaissance aussi de l'absolutisme païen. La centralisation, préparée par Louis XI, va s'affirmer surtout avec François Ier et tout envahir à pas de géant. C'est l'Etat moderne qui se constitue, et c'est Paris qui en est la capitale. La monarchie centralisée transforme le royaume, et elle accélère la transformation et le développement de Paris, interrompu ou gêné un temps par l'aventure italienne déclenchée sous Charles VIII, mais repris bientôt avec une nouvelle vigueur sous François Ier, où naît la grande ville moderne, ville classique aussi, marquée de l'empreinte classique, à l'école de la Grèce et de Rome (règnes d'Henri II et de Catherine de Médicis).

La Voie étroite, par l'abbé Edmond Renard, in-12 de 332 p., 12 f., Paris, de Gigord. M. Renard, professeur à St-Sigisbert de Nancy, s'est révélé écrivain de race par les deux monographies qu'il a publiées coup sur coup ces années-ci : son *Cardinal Mathieu* (encore que sur certains points de détail nous ne soyons pas tout à fait de son avis, à propos des graves événements qui ont ravagé l'Eglise de France dans les cinq ou six premières années de ce siècle), et son *Lavigerie*, qui, moins complet comme biographie que les deux volumes de Mgr Baunard, est un tableau incomparable de l'activité, de toutes les activités du grand cardinal africain : il est bien peu de biographies où le héros nous apparaisse campé dans une si pleine, si vivante, si ardente lumière.

Cette fois, c'est pour les jeunes gens qu'il a écrit ; c'est à eux, « à leur flamme ardente, à leurs enthousiasmes sincères, à leur désir du bien, à leurs élans généreux, à leur idéal élevé » qu'il dédie ces pages. Après des *Préliminaires* qui en une vingt-cinquaine de pages nous rappellent une dizaine de « vérités essentielles » (Dieu avec nous, Dieu pour nous, la vie intérieure, le Royaume de Dieu, l'affaissement spirituel, la Passion de Jésus, etc.), *la Voie étroite* est en cinq Parties : 1o conditions du salut, 2o obstacles (orgueil, respect humain, ignorance religieuse, amour des aises), 3o la vie intérieure et ses soutiens, 4o les vertus fondamentales, 5o l'utilisation chrétienne de la vie. En tout, 26 chapitres, de 10 à 15 pages chacun. Ce n'est pas présenté sous la forme classique des méditations ; mais rarement aura-t-on lu pages plus suggestives, plus pressantes, mieux faites pour pousser à la méditation, pour activer dans une jeune âme le travail de la méditation. Langue d'une fermeté magnifique ; à chaque page, des maximes frappées en médailles ; images lumineuses ; une doctrine nourrie de la plus pénétrante psychologie surnaturelle. Un livre appelé à faire le plus grand bien aux mains de tous les maîtres chrétiens et de tous ceux qui ont à pousser les âmes dans « la voie étroite, » dans la voie de l'effort sous le regard de Jésus en croix.

LITURGIE

Quelques remarques sur de récents décrets [1]

I

Sur le décret de la S. C. des Religieux du 25 mars 1927 (*Ami*, p. 259). — Vénérable par son antiquité et son importance, le rite de la bénédiction et consécration des vierges fut, semble-t-il, généralement en usage jusqu'au xv^e siècle. Depuis, il est vrai, pour diverses causes, il tomba peu à peu en désuétude, du moins dans la forme prévue par le Pontifical. Mais on aurait tort de le croire tout à fait abrogé ou de le regarder comme exclusivement propre aux moniales Bénédictines. En effet, il figure actuellement encore dans le Pontifical, et rien n'y indique que ce soit un rite particulier à un Ordre. D'ailleurs, en 1831, Grégoire XVI approuva et confirma la coutume immémoriale existant dans l'archidiocèse de Tarente de donner aux moniales Clarisses de cet archidiocèse la solennelle bénédiction des vierges suivant le rite décrit dans le Pontifical. (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2686; voir aussi le *suffrage* sur ce même décret dans le t. IV de la Collect. auth. des décr. de la S. C. des R., p. 330-333).

Cette imposante bénédiction ne convient qu'aux moniales faisant profession solennelle. Il ne faut donc pas espérer obtenir du Saint-Siège la faculté de la donner à des religieuses d'une Congrégation à vœux simples, et moins encore à de pieuses femmes vivant dans le monde sans y émettre de vœux. C'est pourquoi la S. C. des Religieux a voulu faire connaître publiquement sa pensée à ce sujet, et, au lieu de rejeter une à une les suppliques à elle adressées par quelques évêques désireux d'obtenir la faculté de donner à des femmes vivant dans le monde la bénédiction des vierges telle qu'on la lit dans le Pontifical, elle a déclaré une fois pour toutes — sous forme de réponse à une question d'utilité générale — qu'il n'est pas expédient d'accorder ladite faculté. Cette déclaration a été approuvée et confirmée par le Souverain Pontife.

II

Sur le décret *Conimbricen.*, S. R. C. 18 février 1927 (*Ami*, p. 260). — Le décret peut se résumer ainsi :

En Portugal, où par privilège spécial, la fête du Sacré-Cœur est primaire per accidens, *elle doit, tant dans l'occurrence que dans la concurrence, le céder aux fêtes primaires doubles de 1^re classe de l'Eglise universelle, v. g. à la fête de la Nativité de S. Jean Baptiste; — mais elle l'emporte, au contraire, sur n'importe quelle fête particulière, v. g. sur celle du patron principal du lieu.*

Au moment où, par ordre de Pie IX, la fête du Sacré-Cœur était inscrite sous le rite double majeur dans le calendrier universel (23 août 1856), il y avait déjà plus de trois quarts de siècle qu'en vertu d'une concession particulière du Saint-Siège, elle était solennellement célébrée en Portugal sous le rite double de 1^re classe et avec la qualité de fête primaire. Là, bien que sans octave, elle l'emportait en cas d'occurrence sur la fête de S. Antoine de Padoue, patron principal du royaume, et semblait ne devoir non plus le céder à aucune autre fête.

Elevée plus tard pour toute l'Eglise au rite double de 1^re classe (28 juin 1889), et rangée parmi les fêtes secondaires (S. R. C., 22 août 1893, n. 3810), elle garda quand même en Portugal, par privilège spécial, le caractère de fête primaire (S. R. C., 10 mai 1895, n. 3855, ad 5).

Actuellement encore, ce dernier caractère lui est maintenu dans ce pays. Mais, depuis la législation introduite par les Nouvelles rubriques du Bréviaire, y a-t-elle la préséance sur les fêtes primaires doubles de 1^re classe de l'Eglise universelle avec lesquelles il peut lui arriver de se rencontrer ? L'emporte-t-elle du moins, soit dans l'occurrence, soit dans la concurrence, sur la fête du patron principal du lieu ? Voilà deux questions qu'il était utile de soumettre à la S. C. des Rites.

I. — Quant à la première question, du fait que des fêtes primaires doubles de 1^re classe de l'Eglise universelle y sont en cause, il était à prévoir que la solution donnée serait l'application pure et simple des règles générales de préséance contenues dans les Nouvelles rubriques du Bréviaire. Or, d'après ces règles, une fête primaire double de 1^re classe de l'Eglise universelle doit, à plus d'un titre, être préférée, tant dans l'occurrence que dans la concurrence, à la fête du Sacré-Cœur, et cela même dans les pays où, comme en Portugal, celle-ci se trouverait être primaire *per accidens*.

Aussi cette année, v. g., la fête du Sacré-Cœur tombant le 24 juin, jour de la Nativité de S. Jean-Baptiste, devra partout — même en Portugal — être transférée au lendemain 25, et ses premières vêpres ne seront que commémorées aux secondes vêpres du saint Précurseur.

II. — Il n'y avait au contraire aucun motif de ne pas conserver pour le Portugal le privilège très spécial y accordant à la fête du Sacré-Cœur la prédominance sur la fête du patron principal du lieu. La S. C. des Rites a donc officiellement reconnu la continuation de cette prédominance locale.

Il importe de remarquer qu'ici la solution donnée vise un cas exceptionnel et ne vaut que pour le Portugal. Si, v. g., dans un autre pays le Sacré-Cœur est titulaire de quelque église, sa fête doit — même dans cette église, où elle devient primaire *per accidens* — faire place, soit dans l'occurrence, soit dans la concurrence, à la fête du patron principal de la localité.

III

Sur les indulgences pour la consécration du genre humain au Sacré-Cœur (*Ami*, p. 263) :

[1] Ces remarques nous sont parvenues trop tard pour être insérées avec le texte des décrets dans l'*Ami* du 28 avril. (N. de la D.).

La cérémonie annuelle de rénovation de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur — cérémonie comportant obligatoirement la lecture publique de l'acte de cette consécration approuvé et proposé par Léon XIII en 1899, puis la récitation ou le chant des litanies du Sacré-Cœur — avait d'abord été fixée, par ordre de Pie X, au jour de la fête du Sacré-Cœur, et des indulgences y avaient été spécialement attachées. (S. C. des Indulg., 22 août 1906) [1].

Le 17 octobre 1925, la S. C. des Rites publia, au nom de N. S. P. le Pape Pie XI, une nouvelle formule officielle de consécration du genre humain au Sacré-Cœur, laquelle, malgré quelques légères retouches et une addition, n'était au fond que la reproduction du texte de 1899 [2]. Quelques semaines plus tard, le Souverain Pontife prescrivit de renouveler partout désormais chaque année en la fête du Christ-Roi — célébrée, comme on sait, le dernier dimanche d'octobre — ladite consécration (Encycl. *Quas primas,* 11 déc. 1925) [3], et, depuis lors, il est devenu simplement facultatif de la faire aussi en outre le jour de la fête du Sacré-Cœur (S. R. C., 28 avril 1926, *Dubia...,* ad 1) [4]; mais, dans l'un et l'autre cas, c'est toujours la nouvelle formule qu'il faut employer à l'exclusion de l'ancienne *(ibid.).*

Restait la question des indulgences [5]. Elle se trouve maintenant réglée par le décret de la S. Pénitencerie du 15 février 1927. D'après ce décret :

1o Dans les églises où la rénovation solennelle de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur, prescrite par S. S. Pie XI pour le jour de la fête du Christ-Roi, se fait ce jour-là en la forme voulue — c'est-à-dire par la lecture de la nouvelle formule de cette consécration et par la récitation des litanies du Sacré-Cœur — et devant le Saint-Sacrement publiquement exposé, les fidèles qui assistent à la pieuse cérémonie gagnent les indulgences prévues par le décret de la S. C. des Indulgences en date du 22 août 1906, savoir : *a)* une indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines si, ayant au moins le cœur contrit, ils prient aux intentions du Souverain Pontife ; — *b)* une indulgence plénière si, de plus, ils se confessent et communient à cette occasion.

2o Sous des conditions identiques, les mêmes indulgences demeurent attachées à la rénovation facultative de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur en la fête du Sacré-Cœur.

3o L'emploi de la nouvelle formule de cette consécration est nécessaire dans les deux circonstances pour le gain des indulgences. (Cf. *Codex,* can. 934, § 2).

IV

Sur le § III des réponses de la Commission du Code *(Ami,* p. 265). — D'après la seconde partie du § 1 du canon 1274, laquelle règle l'exposition publique du Saint-Sacrement, c'est-à-dire l'exposition faite au moyen de l'ostensoir, celle-ci est licite de droit commun dans toutes les églises à la grand'messe et aux vêpres le jour de la Fête-Dieu et pendant toute l'octave de cette fête ; mais, en dehors de ce temps précis, elle ne peut avoir lieu, même dans les églises de religieux exempts, que pour une cause juste et grave, principalement d'ordre public, et avec l'autorisation de l'Ordinaire du lieu [1].

Rien dans le texte même du *Codex* ne permet de limiter l'application de cette règle aux seules expositions publiques d'une certaine durée. Elle s'étend donc à toute exposition du Saint-Sacrement dans l'ostensoir, quelque brève qu'on la suppose. Ainsi, nulle part on ne saurait (en dehors du temps ci-dessus excepté) avoir, sans la permission de l'Ordinaire du lieu, ce que nous appelons un *salut* avec l'ostensoir. Telle est la portée de la réponse actuelle de la Commission d'interprétation du Code. C'est aussi ce que l'*Ami* avait enseigné lui-même précédemment [2].

Q. — Voudriez-vous, si vous jugez qu'elles en valent la peine, résoudre les questions liturgiques suivantes ? Elles se rapportent toutes aux oraisons de la messe.

1o L'oraison du Saint-Sacrement dite en raison de l'exposition de celui-ci, doit régulièrement se placer après les commémoraisons communes et avant l'oraison commandée par l'évêque. Les jours où les commémoraisons communes sont l'oraison *A cunctis* puis une oraison *ad libitum*, je puis prendre comme oraison *ad libitum* l'oraison commandée. Aurons-nous alors : 2e oraison *A cunctis,* 3e commandée, 4e du Saint-Sacrement ; — ou bien : 2e *A cunctis,* 3e du Saint-Sacrement, 4e commandée ?

2o Dans le cas où je puis ajouter l'oraison du Saint-Sacrement sans y être obligé (v. g. à une messe célébrée un jour d'office de rite double majeur ou de rite inférieur, à un autel latéral, durant l'exposition au maître-autel), si j'ajoute cette oraison, suis-je tenu, du moins aux jours d'office de rite simple, d'ajouter au besoin une cinquième oraison pour faire un nombre impair ?

3o Si, un jour d'office double de 2e classe, il y a une oraison commandée *pro re gravi* sans qu'il y ait par ailleurs aucune commémoraison à faire, dirai-je sous une seule conclusion, le cas échéant, l'oraison de la messe du jour et celle du Saint-Sacrement, puis l'oraison commandée sous une conclusion distincte ; ou bien faudra-t-il que l'oraison du Saint-Sacrement et l'oraison commandée soient jointes ensemble sous une seconde conclusion ?

4o En dehors des messes de *Requiem,* on peut, dans les messes de rite simple, ajouter une oraison, soit commandée, soit simplement de dévotion, pour des défunts. *Quid* si c'est un lundi où la rubrique prescrit déjà l'oraison *Fidelium ?* Peut-il arriver dans ce cas qu'il y ait deux oraisons pour des défunts à une messe qui n'est pas une messe de *Requiem ;* ou bien faudra-t-il, dans l'occurrence, s'abstenir de dire une autre oraison pour des défunts, même si celle-ci est commandée ?

5o Que signifie au juste l'innovation introduite dans le nouveau Missel, aux nos 11-13 (autrefois nos 7 et 8) de la série des *Orationes diversæ pro defunctis ?* Le titre du no 11 est maintenant : *Pro patre et*

[1] Cf. *Ami* 1906, p. 1039.
[2] Cf. *Ami* 1925, p. 770-771.
[3] Cf. *Ami* 19 6, p. 65-70.
[4] Cf. *Ami* 1926, p. 549-550.
[5] Cf. *Ami* 1926, p. 550, col. 1, § II.

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 400.
[2] Cf. *Ami* 1923, p. 400, col. 1, note 2 ; 1924, p. 543

matre, alors qu'il était auparavant : *Pro patre et matre sacerdotis.* Au n° suivant, *Pro patre tantum,* l'oraison porte : *...patris mei (nostri),* etc., au lieu de *patris mei* seulement, comme dans les éditions antérieures. Même variante dans l'oraison *Pro matre tantum.* On semble dire que ces oraisons pourront servir désormais pour d'autres que pour le père et la mère du célébrant ; mais je ne vois pas que la variante *nostri* puisse avoir alors un sens exact.

R. — Ad I. Lorsque, à une messe basse célébrée dans une église pendant que la divine Eucharistie y est publiquement exposée, le célébrant peut et veut ajouter l'oraison du Saint-Sacrement [1], celle-ci doit prendre rang après toutes les commémoraisons, soit spéciales, soit communes, prescrites ce jour-là par la rubrique, — et donc après l'oraison *ad libitum* dans les messes qui la comportent, — mais avant les oraisons commandées par l'Ordinaire. (S. R. C., 16 févr. 1737, n. 2327, ad 1 ; 18 sept. 1877, n. 4436, ad 3). Si, usant de la faculté qui lui est accordée par les Nouvelles rubriques du Missel (tit. VI, n. 1 et 4), le prêtre substitue à l'oraison *ad libitum,* quand l'occasion s'en présente, une oraison commandée par l'Ordinaire, cette dernière se dit alors en troisième lieu, non pas en tant qu'oraison commandée, mais parce que choisie *ad libitum* par le célébrant et prévue comme telle à cette place par les rubriques. Aussi, en pareil cas, l'oraison du Saint-Sacrement ne vient-elle qu'après cette oraison et se dit-elle quand même en quatrième lieu [2].

Ad II. C'est uniquement dans l'hypothèse où, le rite et la qualité de l'office occurrent l'y autorisant, le célébrant voudrait ajouter, — après les oraisons commandées par l'Ordinaire, — quelque oraison strictement votive ou de dévotion, qu'il devrait veiller à ce que le nombre total des oraisons de la messe fût impair [3]. (Nouv. rubr. du Missel, tit. VI, n. 6). Puisque, comme nous l'avons vu tout à l'heure, l'oraison du Saint-Sacrement récitée pour cause d'exposition publique de la divine Eucharistie se place nécessairement avant les oraisons commandées par l'Ordinaire, et, par conséquent, avant les oraisons strictement votives, il est clair qu'elle n'est pas rangée dans la même catégorie que ces dernières [4]. Elle ne saurait donc à elle seule entraîner pour le célébrant l'obligation d'assurer un nombre impair d'oraisons [5].

Ad III. Remarquons avant tout que, quelle que soit la solennité de l'exposition, l'oraison du Saint-Sacrement ne peut se dire aux messes *bass s* des fêtes doubles de 1re ou de 2e classe. (S. R. C., 2 déc. 1684, n. 1743, ad 4 ; 2 sept. 1741, n. 2365, ad 1 ; 7 août 1880, n. 3517).

[1] Il ne serait pas permis d'ajouter à la messe l'oraison du Saint-Sacrement durant une exposition purement privée. (S. R. C., 7 mai 1746, n. 2390, ad 4 et 5 ; 20 nov. 1903, n. 4120, ad 7).

[2] Cf. Brehm, *Synopsis additionum etc.*, p. 265.

[3] On sait qu'en aucun cas ce nombre ne pourrait être supérieur à sept oraisons (Nouv. rubr. du Missel, *loc. cit.).*

[4] L'oraison du Saint-Sacrement dite pour cause d'exposition publique a été classée par certains auteurs parmi les oraisons votives au sens large. (Cf. Brehm., *op. cit.*, p. 261).

[5] Bien entendu, le célébrant reste libre d'assurer alors le nombre impair des oraisons. (Cf. De Herdt, *S. Lit. Praxis,* t. I, n. 81).

Aux messes *chantées* en présence du Saint-Sacrement publiquement exposé, un jour de fête double de 1re ou de 2e classe [1], l'oraison du Saint-Sacrement se place à la suite des commémoraisons occurrentes ; si, ce jour-là, il n'y avait pas de commémoraisons proprement dites, elle se joindrait sous une seule conclusion à l'oraison du jour. (S. R. C., 23 juin 1736, n. 2323, ad 1 ; 16 févr. 1737, n. 2327, ad 1 ; 3 mars 1761, n. 2461, ad 3 ; 18 déc. 1779, n. 2515, ad 1). Or, une oraison commandée par l'Ordinaire, fût-ce *pro re gravi,* ne saurait à aucun titre être considérée comme une commémoraison proprement dite. Il faut donc, dans le cas envisagé par notre honorable consultant, joindre l'oraison du Saint-Sacrement sous une seule conclusion à l'oraison du jour, puis dire sous une conclusion distincte l'oraison commandée : ainsi l'a expressément décidé la S. C. des Rites le 22 avril 1871 (n. 3245, ad 2) pour une circonstance analogue.

Ad IV. Il n'est pas exact de dire qu'en dehors des messes de *Requiem* on peut, dans toute messe de rite simple, ajouter une oraison, soit commandée, soit simplement de dévotion, pour des défunts. Cela n'est permis qu'aux jours où l'office occurrent est lui-même du rite simple ; encore faut-il que ce ne soit pas l'office d'une férie majeure privilégiée et qu'on ne se trouve pas non plus dans le temps pascal. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. VI, n. 4 et 6).

Aucune loi n'interdit qu'aux jours où les oraisons pour les défunts sont admises dans les messes *pro vivis,* il en soit dit deux pour des défunts différents dans une seule et même messe [2]. Il suffit alors de les réciter l'une à la suite de l'autre, dans l'ordre convenable, et de les placer immédiatement avant la dernière oraison [3]. (Cf. *Ephem. liturg.* 1922, p. 30).

Ad V. L'introduction, dans les oraisons *pro patre et matre,* des variantes qui ont quelque peu surpris notre consultant s'explique sans peine. Les expressions *patris nostri, matris nostræ,* etc., sont tout à fait naturelles sur les lèvres d'un prêtre qui, ayant frère ou sœur, prie pour leurs parents communs.

Q. — Les élèves d'une Institution de jeunes aveugles sont destinés pour la plupart à être un jour chantres ou organistes. Un excellent moyen pour eux de s'y préparer dès maintenant, c'est d'avoir eux-mêmes à exécuter ou à accompagner les chants de la grand'messe dans la chapelle de leur Institution. Il est donc souhaitable à tous égards que, dans cette chapelle, il y ait grand'messe au moins les jours de fête, et même, si possible, tous les dimanches.

Or, leur aumônier, qui, à cause de la faiblesse de sa propre vue, est autorisé par indult à célébrer tous les jours la messe votive de la Sainte Vierge, se trouve malheureusement dans l'impossibilité de chanter la messe d'un dimanche ou d'une fête. Il s'est bien

[1] Il ne peut être question ici des messes du Sacré-Cœur, de l'Invention de la Ste Croix ni du Précieux Sang.

[2] Cf. S. R. C., 12 juin 1912, *Decretum,* V.

[3] On ne saurait objecter qu'en pareil cas la première de ces deux oraisons pour des défunts n'est pas récitée *penultimo loco*, comme le demandent les Nouvelles rubriques du Missel *(loc. cit.*, n. 5) On peut répondre qu'elles le sont toutes les deux à cette place *per modum unius.*

risqué une fois à apprendre par cœur et à chanter de mémoire la 1re et la 3e messe de Noël ; mais telle a été ensuite la fatigue éprouvée par lui, qu'il n'ose plus renouveler semblable essai. Maintenant, du reste, il n'est plus aussi sûr qu'autrefois de sa mémoire. D'autre part, les prêtres manquent, et il lui serait très difficile de se trouver des remplaçants pour chanter la grand'messe dans la chapelle de l'Institution.

Dans de telles conjonctures :

1° L'aumônier dont il s'agit peut-il aux jours susmentionnés chanter à l'autel la messe *de Beata*, alors que, de son côté, le chœur chante la messe du jour ? Il paraît que cela s'est déjà pratiqué ainsi dans une paroisse du diocèse, et des confrères affirment à l'aumônier qu'il lui est permis de faire de même. Quant à lui, jusqu'à présent il ne s'est pas laissé convaincre par leurs dires. Sans doute, pense-t-il, il peut licitement, en vertu de son indult, chanter ces jours-là une messe votive de la Sainte Vierge ; mais il se demande quelle messe doit, dans le cas, être chantée par le chœur.

2° Si ce même aumônier adressait à Rome une supplique motivée, pourrait-il espérer obtenir du Saint-Siège, pour le dimanche et pour les jours de fête, la permission de chanter la messe *de Beata*, le chœur chantant cependant la messe du jour ?

R. — Ad I. *a)* Il n'est pas admissible que dans une messe solennelle ou chantée, le texte de la partie psalmodique variable exécutée par le chœur [1] puisse être différent de celui qui, suivant la discipline actuelle de l'Eglise, doit être lu aussi par le célébrant. Une telle discordance entre celui-ci et le chœur serait historiquement et rationnellement injustifiable ; avec elle, les chants non communs de la messe deviendraient un véritable hors-d'œuvre et perdraient par là toute leur raison d'être. Aussi, dans l'Instruction pratique annexée au *Motu proprio* du 22 novembre 1903 sur la musique sacrée, Pie X a-t-il, parmi diverses défenses, intimé celle de remplacer par d'autres les textes assignés officiellement à chaque fonction liturgique : « Cum in Sacris liturgicis singulis textus musices proponendi ac propositionis ordo apprime fuerint constituti, neque licet ordinem hunc subvertere, neque præscriptos textus ad nutum mutare, neque ex integro vel tantum in parte omittere... » (S. R. C., n. 4121, *Instr. de musica sacra*, § III, n. 8).

Supposé donc que l'aumônier chante à l'autel la messe votive de la Ste Vierge, le chœur qui y assiste ne pourrait chanter de son côté les parties variables d'une autre messe, v. g. de celle du jour.

b) On ne saurait imposer à un prêtre dont les yeux sont fatigués ou malades l'obligation d'apprendre par cœur et de chanter de mémoire la messe d'un dimanche ou d'une fête. Célébrer ainsi serait d'ailleurs peu conforme à l'esprit de l'Eglise. A moins d'être tout à fait aveugle et d'avoir obtenu comme tel la dispense nécessaire, le célébrant doit autant que possible lire sur le Missel, et les indults accordés aux *cæcutientes* [2] portent tous la clause restrictive : ***dummodo... non memoriter recitet***, ou *non omnia memoriter recitet*.

c) Sans doute l'indultaire peut *chanter* la messe votive de la Ste Vierge dans les circonstances où la célébration de cette messe est permise par les rubriques à tout autre prêtre ; mais, sauf concession très spéciale, il ne le saurait faire licitement en dehors de ces circonstances, car la faveur dont il jouit est et demeure d'ordre strictement privé.

Ad II. Etant donné ce que nous avons dit ci-dessus, il reste à l'aumônier l'unique ressource d'adresser au Saint-Siège une supplique motivée — et dûment apostillée par l'Ordinaire, — dans laquelle il demandera pour le dimanche et pour certaines fêtes déterminées l'autorisation de *chanter* la messe *de Beata* dans la chapelle de l'Institution à laquelle il est attaché. Une fois cette autorisation obtenue, le chœur n'aura qu'à s'y conformer lui-même.

Q. — Le titulaire de mon église est S. Alban, dont la fête tombe le 22 juin. Or, jusqu'à présent, il n'a jamais été fêté ici à cette date : de mémoire d'homme, notre fête patronale a toujours été reportée, avec son octave, au 1er dimanche de septembre, veille de la foire de la Saint-Alban. Etait-ce en vertu d'un indult spécial ? Je l'ignore.

Maintenant, cette fête ne doit-elle pas être considérée comme perpétuellement empêchée le dimanche où elle avait lieu autrefois ? Si oui, *quid* pour l'office et la messe de S. Alban ?

R. — Il semble bien que chez vous S. Alban, martyr, doive être considéré non seulement comme le titulaire de l'église paroissiale, mais encore comme le patron principal de la localité. Quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse envisagée, la solution est la même.

I. — Depuis le *Motu proprio* de Pie X *Abhinc duos annos*, du 23 octobre 1913 [1], le dimanche ne peut plus être le siège perpétuel d'aucune fête, sauf d'un petit nombre de fêtes du Seigneur en faveur desquelles une exception a été prévue par le Saint-Siège [2]. Dans son décret général du 28 octobre de la même année (n. 4308, § I, n. 1) [3], la S. C. des Rites a dit ce qu'il y avait à faire des fêtes, soit communes à toute l'Eglise, soit particulières, qui jusqu'alors avaient toujours eu lieu le dimanche : on devait les en déplacer, et les fixer une fois pour toutes au quantième du mois qui leur était assigné dans le Martyrologe ; si aucun quantième ne leur y était assigné, il fallait les placer définitivement au premier jour auquel pouvait tomber le dimanche qu'elles occupaient précédemment.

D'après cela, la fête de S. Alban eût dû, dès 1914, être inscrite dans le calendrier perpétuel de votre

[1] La partie psalmodique de la messe comprend actuellement les antiennes de l'introït, de l'offertoire et de la communion, le répons appelé graduel, enfin (depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques) le trait.

[2] Autrefois ces indults émanaient soit de la S. C. du Concile, soit de la S. Pénitencerie ; ils sont maintenant accordés par la S. C. de la Discipline des Sacrements, et l'exécution sous certaines conditions en est commise à l'Ordinaire.

[1] Cf. *Ami* 1913, p. 977.

[2] Ces fêtes sont, — outre celles de Pâques et de la Pentecôte, qui, en réalité, sont des offices dominicaux, — les fêtes du S. Nom de Jésus, de la Ste Famille, de la Ste Trinité et du Christ-Roi.

[3] Les décrets émanés de la S. C. des Rites de 1912 à 1926 inclusivement viennent d'être réunis par elle en un volume, qui forme l'Appendice II de la Collection authentique de ses décrets. Ce sera désormais à cet Appendice que se référeront nos citations et allégations de décisions liturgiques de l'époque susdite. Nous signalerons quand il y aura lieu les modifications apportées au texte primitif de ceux-ci afin de le rendre conforme aux Nouvelles rubriques du Bréviaire et du Missel.

église à la date du 22 juin, sous le rite double de 1re classe avec octave commune, et être désormais célébrée à cette même date conformément aux lois liturgiques. Ce qui ne fut pas fait alors est à réaliser au plus tôt, suivant l'adage bien connu : *Error corrigitur ubi deprehenditur*.

II. — En vertu du décret général précité *(ibid.*, n. 2), il vous sera loisible de célébrer chaque année la solennité extérieure de la Saint-Alban le dimanche où naguère avait lieu chez vous la fête elle-même, c'est-à-dire le 1er dimanche de septembre. Ainsi, la dévotion de vos paroissiens envers le patron principal de la localité ne sera pas contrariée.

A l'occasion de cette solennité extérieure, toutes les messes célébrées dans votre église le 1er dimanche de septembre, y compris désormais la messe appliquée *pro populo* [1], peuvent être de S. Alban, avec les commémoraisons indiquées au n. 3 du titre V des Nouvelles rubriques du Missel.

Q. — La récitation en commun du Petit office de la Sainte Vierge au séminaire a révélé certaines divergences d'interprétation des rubriques, d'ailleurs assez imprécises, qui accompagnent ledit Petit office inséré à la fin du Bréviaire. La question suivante, en particulier, s'est posée :

Doit-on, à la fin d'une heure du Petit office immédiatement suivie d'une autre heure, réciter le *Pater ?*

Le décret de la S. C. des Rites en date du 16 juillet 1866, ad 1, inséré dans les *Consultations* du cardinal Gennari (partie *Liturgie,* consult. XLVI, p. 140), nous semble répondre nettement par l'affirmative. Du reste, le cardinal conclut lui-même par ces mots *(ibid.*, p. 145) : « Toutes les heures du Petit office de la Sainte Vierge doivent se terminer par le verset *Fidelium animæ* et le *Pater,* sans excepter les Vêpres quand elles sont immédiatement suivies des complies. »

D'autre part, les diverses éditions du Petit office de la Sainte Vierge qui sont entre nos mains s'accordent toutes pour marquer à la fin de chaque heure : « Si tunc terminetur officium, — alioquin in fine ultimæ horæ, — subjungitur *Pater noster*. »

R. — C'est depuis longtemps un sujet de controverse entre liturgistes que la manière de terminer les diverses heures du Petit office de la Ste Vierge [2].

De Luçon, on avait soumis à la S. C. des Rites la question suivante : « Quomodo idem Officium parvum a prædictis clericis [non in sacris] aut aliis similiter solum recitatum, concludi debeat in variis horis ? Nempe utrum post ℣. *Fidelium animæ,* dicenda sit Oratio dominica in fine laudum, horarum minorum, insuper in fine completorii post ℣. *Divinum auxilium,* addendo *Ave* et *Credo ?* » La S. C. se contenta de répondre le 12 août 1854 (ad 43) : « Uti habetur in Breviario. »

Cette réponse fut diversement interprétée. D'aucuns y virent un renvoi pur et simple aux rubriques générales du Bréviaire. D'autres crurent qu'elle visait les rubriques spéciales qui accompagnent, dans le Bréviaire, le Petit office de la Ste Vierge. Suivant d'autres enfin, il fallait entendre par là que les diverses heures du Petit office étaient à conclure comme les heures canoniales du grand office.

Cette dernière interprétation est la seule vraie. Ainsi l'a déclaré la S. C. des Rites, en réponse à un doute que lui avait soumis Mgr Fillion, évêque du Mans : « Responsio S. Rituum Congregationis die 12 Augusti 1854 in *Lucionen.* dub. 43... 1° Eone sensu interpretanda est, ut omnes horæ Parvi officii concludendæ sint sicut horæ canonicæ per ℣. *Fidelium animæ, etc.*, Orationem dominicam, etc. ?... — Resp. *Affirmative* ad primam dubii partem. » (S. R. C., 16 juillet 1866, *Cenomanen.*, ad 1) [1].

Il faut conclure de là que l'on doit suivre les règles du grand office pour la récitation du *Pater* à la fin des heures du Petit office de la Ste Vierge [2]. Or, dans le grand office, on doit dire à voix basse le *Pater* aussitôt après le verset *Fidelium animæ* qui termine chaque heure, à moins qu'on n'ait à réciter immédiatement une autre heure. (Bréviaire, rubr. gén., tit. XXXII, n. 1 ; *Ordinarium etc.* passim). Donc *a pari,* dans le Petit office de la Ste Vierge, on n'a pas à réciter le *Pater* à la fin d'une heure lorsqu'une autre heure doit la suivre sans aucun intervalle. Il faut seulement faire une exception pour complies, qui, même suivies immédiatement de matines, se terminent toujours par la récitation à voix basse de *Pater, Ave, Credo*. (Cf. Bréviaire, *Ordinarium etc.*, rubr. de Complies) [3].

Mais nous ne voyons pas ce qui pourrait motiver une exception pour la manière de conclure les vêpres du Petit office de la Ste Vierge quand, dans la récitation, on ne les sépare pas de complies. Une telle exception n'est certes pas autorisée par la réponse de la S. C. des Rites à la quatrième partie du doute que lui avait soumis à ce sujet Mgr Fillion : « 4° Si ad primam [dubii partem] affirmative, vesperæ, etiamsi statim subsequatur completorium, concludendæne sint per ℣. *Fidelium animæ etc., Pater noster,* et ℣. *Dominus det nobis etc.*, uti deducendum videtur, tum ex eo quod Salutatio angelica *Ave* dicenda sit ante completorium, tum ex eo quod Oratio dominica *Pater* omittatur in initio completorii ? — Resp. Ad quartam [dubii partem], si subsequatur statim completorium, vesperæ concludendæ sunt sicut et ceteræ horæ. » (S. R. C., *ibid.)*. Puisque

[1] En effet, on a fait disparaître du décret toutes les réserves concernant la messe de paroisse. On y a seulement maintenu, conformément aux Nouvelles rubriques du Missel (tit. II, n. 11), la défense de chanter comme messe conventuelle la messe des solennités extérieures, dans les églises où l'office choral est obligatoire.

[2] Cf. *Nouvelle Revue théologique*, 1875, p. 38 et suiv.

[1] Bien que les décisions *Lucionen.* et *Cenomanen.* que nous citons ici ne figurent pas dans la Collection officielle des décrets de la S. C. des Rites, elles n'en sont pas moins d'une authenticité indiscutable. D'autre part, elles n'ont été contredites par aucune décision subséquente.

[2] Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie etc.*, 13e édit., t. I, p. 167.

[3] Si l'on récite matines aussitôt après complies, il faut, après avoir dit à voix basse *Pater, Ave, Credo* pour la fin de complies, ajouter seulement, — à voix basse aussi, — un *Ave* pour le commencement de matines. (Cf. Rubr. spéc. du Petit off.). L'indication suivante, que nous lisons dans une édition de 1924 du Petit office, est certainement fautive en un point : « Si post completorium immediate sequatur matutinum, tum bis dicitur *Pater noster, Ave Maria* et *Credo*, pro fine videlicet officii diei præcedentis et pro initio officii diei sequentis. »